

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Diplôme : **Diplôme d'Université Ludothécaire**

Responsable (s) : **Cédric AIT-ALI et Florence CANIHAC**

Contrôle continu

UE	Épreuve	Durée	Coeff.	Report
	Epreuve			
UE 101 : Se situer dans les cultures ludiques et appréhender les fonctions sociales du jeu	Écrit sur table individuel sous forme de QCM sans document	1 h		NA
UE 102 : Se positionner et intervenir en professionnel·le du jeu (ludothécaire)	Épreuve pratique consistant à une mise en situation collective (la taille du groupe sera déterminée en fonction de l'effectif total) avec un temps de mise en place (1h15) et un temps de débriefing sur la mise en place (45 minutes)	2 h		NA
UE 103 : Accueillir des publics en ludothèque sur un territoire	- Écrit sur table individuel sous forme de QCM sans document - Épreuve pratique collective consistant à organiser une journée (6heures) autour du jeu	1 h 6 h		NA
UE 104 : Développer une professionnalité réflexive	- Rapport individuel de la période courte d'application (5 pages) - Écrit individuel réflexif portant sur la période longue d'application (entre 15 et 20 pages) - Soit effectuer un stage de 315h dans une structure en lien avec l'activité du jeu (le contenu du stage doit être validé par l'équipe pédagogique) et rédiger un rapport de stage sur une thématique validée par le responsable ou les responsables pédagogiques. - Soit pour les salariés déjà en activité dans le secteur du jeu justifier d'une présence dans son entreprise pendant la durée de 315 heures et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable ou les responsables pédagogiques. - Épreuve orale individuelle (entre 3 et 5 minutes sur le modèle « ma thèse en 180 secondes ») consistant à présenter l'écrit individuel réflexif	Entre 3 et 5 minutes		NA

Informations complémentaires

La formation est validée avec l'obtention d'une moyenne de 10/20 minimum.

Chaque UE est également validée par l'obtention d'une note moyenne de 10/20 minimum. Les UE ne sont pas compensables entre elles.

Les écrits sont susceptibles d'être soumis au logiciel Compilatio afin de contrôler le plagiat et l'utilisation de l'intelligence artificielle.

NB : L'évaluation des DU se déroule sur une session unique. Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise.

Les UE ne sont pas compensables entre elles.

Si l'étudiant présent à l'examen n'a pas validé une UE et si celle-ci n'est pas compensée, l'étudiant est en droit de bénéficier à sa demande d'une épreuve de substitution dont la date sera fixée par le responsable pédagogique de l'UE.

En cas d'absence justifiée à un examen (voir liste des absences justifiables dans le contrat de formation), une épreuve de remplacement peut être demandée par l'étudiant au responsable pédagogique de l'UE dans le cadre des dispositifs prévus par l'université.